

**Rapport de la commission de la culture et de la communication du 4 décembre 2024**

Rapporteuse : Diane GRABER

**M 379 – 24.09 UN AGENDA COMMUN POUR LES ASSOCIATIONS ET LA VILLE DE VERNIER !**

Le Président (VERT.E.S) indique que le motionnaire (MCG) lui a signalé qu'il ne sera pas présent pour soutenir sa motion.

Mme MAHRER, Cheffe du service de la culture et de la communication, rappelle que la motion demande de mettre en place un agenda commun accessible à toutes les associations afin de pouvoir planifier leurs événements et de dédier un fonctionnaire communal à cette fonction en révisant son cahier des charges.

Elle explique que lors de la refonte du site de la Ville de Vernier, Open Agenda a été retenu, cet agenda participatif est déjà en ligne sur le site de Vernier et permet à tout le monde d'ajouter un événement. Cet agenda est simple et ergonomique, les contributeurs publiant un événement peuvent le relayer sur l'agenda des communes genevoises et de Genève tourisme avec traduction en anglais. Une marche à suivre est disponible sur le site internet communal.

Elle indique que les publications sont contrôlées par le Service de la culture et de la communication afin de vérifier que la publication a bien un lien avec Vernier et que la gestion des ajouts dans l'agenda est déjà dans le cahier des charges du service ; dédier un fonctionnaire à cette tâche est inutile.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, fait remarquer que pour l'invite 1) l'agenda existe depuis plus d'une année. Pour une saine gestion des finances de la Ville de Vernier et du personnel, il recommande de refuser également l'invite 2), car il est inutile de créer un tel poste.

Une commissaire (PLR) remercie Mme MAHRER pour sa présentation et indique que l'agenda étant déjà en place, le motionnaire n'a peut-être pas consulté le site internet de Vernier. Elle constate que ce qui a été mis en place va au-delà de ce qui est demandé par les invites, et est d'avis qu'il faut rejeter cette motion.

Une commissaire (SOC) se demande si une personne contrôle le contenu, car elle a remarqué que certains posts apparaissent deux fois.

Un commissaire (SOC) remarque que pour l'invite 1) Open Agenda est déjà mis en place, mais que la motion avait pour but que les événements ne se télescopent pas, ce qui lui paraît irréalisable, voire inutile, car l'agenda permet déjà de voir les disponibilités. Il rappelle qu'il avait demandé que les séances du Conseil municipal ne se déroulent pas en même temps qu'un spectacle. Il suggère d'annoncer de temps en temps l'existence d'Open Agenda dans le journal communal.

Le Président (VERT.E.S) souligne qu'il a testé Open Agenda dans le cadre de son association sise à Vernier, et que cela fonctionne très bien. Concernant les consultations pour éviter que des événements ne se télescopent, l'engagement d'un seul fonctionnaire ne serait pas suffisant et il faudrait un employé par association concernée dédié à la gestion des questions d'agenda.

Il relève que si la ludothèque des Avanchets fait une animation spéciale et que le club de football en fait une le même jour, cela ne va pas poser de problème. Au contraire, cela va donner diverses possibilités aux parents. Mais il reconnaît qu'en été il est dommageable d'avoir plusieurs événements en même temps, mais que ces situations sont rares, car les associations font attention.

Mme MAHRER souligne qu'il est difficile d'avoir un agenda commun, ne serait-ce qu'au niveau de l'Administration, elle estime que cette proposition n'est pas très rationnelle. Elle fait remarquer que l'on peut consulter ce qui déjà agendé et que l'agenda n'est pas un problème pour l'organisation des manifestations.

Un commissaire (LE CENTRE-VL) indique que la Commune n'a pas pu prêter de matériel pour la fête annuelle de la maison de quartier de Vernier-Village, car il était déjà retenu pour une autre manifestation.

Il souhaite savoir qui décide de l'attribution du matériel, notamment lorsque deux manifestations sont prévues en même temps. Il se demande qui choisit au final en cas de conflit entre deux associations qui souhaitent organiser un événement le même jour et qui ont besoin de l'aide de la Commune.

M. AGRAMUNT explique que l'attribution du matériel se fait selon l'adage « premier arrivé, premier servi », sauf si une manifestation exceptionnelle, telle que les 50 ans des Avanchets, par exemple, est prévue. Les délais fixés par le Service guichet prestations (SGP) doivent être respectés.

Un commissaire (MCG) souligne que les invites de la motion sont remplies et il ne voit pas ce qui pourrait être fait de plus.

**VOTE :**

**Acceptons-nous la motion M 379 – 24.09, Un agenda commun pour les associations et la Ville de Vernier ! ?**

**7 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 PLR)  
2 abstentions (1 MCG, 1 UDC)**

**La motion est refusée à la majorité.**